



MAIRIE DE ST-DERRIEN

BULLETIN MUNICIPAL DECEMBRE 2016

Horaires d'ouverture de la Mairie au public

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 9h à 12h
Mardi : fermé

EXCEPTIONNELLEMENT : Ouverture le samedi 31 décembre 2016 de 9h00 à 11h00

☎ 02.98.68.52.44 Mail : saint.derrien@outlook.fr

VŒUX DU MAIRE

*Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal
vous invitent à fêter la nouvelle année le vendredi 6 janvier 2017
à 18h30 dans la salle polyvalente.
Venez nombreux !*



Location de la salle polyvalente

Suite au changement des tarifs de location de la salle polyvalente, nous vous informons que la durée de location s'effectuera sur 1 journée ou 2 journées. Par conséquent, pour une location à la journée, la salle devra être rendue le lendemain à midi au plus tard.

Etat-Civil

Naissances :

- Tiago MINGAM, Kerven
- Hayden TRAON, Pen ar Menez



Urbanisme

Certificats d'urbanisme opérationnels :

- Pierre FILY, Le Bourg, transformation d'un bâtiment d'élevage en habitation
- Christian BERTHOU, Coat ar Draon, bâtiment à usage agricole destiné à devenir un entrepôt
- Josette BERTHOU, Le Guilloc, construction d'une maison d'habitation

Déclaration préalable accordée :

- Habitat 29, Résidence des Chênes, édification de clôtures, création de terrasses

Permis de construire déposé :

- SCI Ker Bellevue, Bellevue, Extension d'un local de chaudronnerie

Permis de construire accordé :

- Mr et Mme LE VERGE, 8 rue des jonquilles, changement de destination d'un garage, construction d'un garage, construction d'un carport

Subvention de l'agence de l'eau - assainissement non collectif

Il existe une aide financière attribuée par l'agence de l'eau pour couvrir les dépenses de remise aux normes de certains assainissements non collectifs à hauteur de 60% plafonné à 8500 € HT. La demande est à faire auprès du syndicat des eaux de Pont an Ilis de Plougourvest.

Réunion publique sur le frelon asiatique à Saint-Derrien

De nombreux nids de frelons asiatiques ont été recensés sur la commune. Pour endiguer leur prolifération, il est utile d'être bien informé et d'avoir les réflexes de prévention adéquats. C'est pourquoi la Municipalité vous invite à **une réunion publique le mardi 13 décembre 2016 à 18h30** dans la salle polyvalente. Monsieur Jaffré, coprésident de l'association action anti frelon asiatique, sera présent pour répondre à vos questions et vous conseiller. Pour en savoir plus rendez-vous sur <http://anti-frelon-asiatique.com/>



Coupures d'électricité prévues par Enedis



**COUPURE
ELECTRIQUE**

Lieudit KERYVON :

- Jeudi 1^{er} décembre 2016 entre 8h30 et 17h30
- Vendredi 2 décembre 2016 entre 8h30 et 12h30

Lieudits QUILLIEN et PONT AR HARO :

- Lundi 5 décembre 2016 entre 8h30 et 17h30

SUEZ – Relevé des compteurs

SUEZ procédera au relevé des compteurs d'eau du 5 au 8 décembre 2016. Les releveurs sont munis d'une carte professionnelle. Outre la lecture des index, ils vérifient le bon fonctionnement des compteurs et signalent aux clients toute anomalie de consommation. Ils laissent par ailleurs une carte « compte-rendu » en cas d'absence du client et/ou d'anomalie constatée. Lorsqu'un compteur est inaccessible et que le client ne peut se rendre disponible, nous lui demandons de nous communiquer son index par téléphone au N° **0 977 408 408**.

Démarches administratives



Cartes nationales d'identité

La Mairie de Saint-Derrien ne prendra plus en charge les demandes de cartes nationales d'identité **à partir du 1^{er} décembre 2016**. La compétence est transférée aux communes équipées de matériel spécifique identique à la création des passeports. Votre dossier devra être déposé en Mairie de Landivisiau, Morlaix, Plouescat, Plougven, Saint-Pol-de-Léon ou Sizun.

Inscriptions sur la liste électorale

Les personnes souhaitant s'inscrire sur la liste électorale doivent se présenter en Mairie avec un titre d'identité valable et un justificatif de domicile récent. **ATTENTION vous avez jusqu'au 31 décembre 2016 pour vous inscrire**. La Mairie sera ouverte à cet effet **le samedi 31 décembre de 9h00 à 11h00**.

Autorisation de sortie du territoire

Les services de l'Etat rétablissent les autorisations de sortie du territoire **à compter du 15 janvier 2017**. Le formulaire de demande sera à télécharger sur internet par le parent, puis complété, imprimé et signé. Le mineur pourra ainsi voyager muni de ce document et d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale. Rien n'est à déposer en Mairie.

Associations communales

Bibliothèque Lenn Ha Dilenn

Le rayon des livres de la BDP a été renouvelé, n'hésitez pas à venir consulter : romans, policiers, BD, albums enfants et autres livres très intéressants. Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles, plus nous serons nombreux, plus ce sera facile de planifier les permanences et peut-être proposer des animations...

L'assemblée générale se tiendra le mardi 29 novembre à la bibliothèque à 20h, n'hésitez pas à venir...
Heures de permanences : mercredi de 17h à 18h30 et le samedi de 10h30 à 12h.

Association Foyer ar Stivell

Les portes de l'association seront comme à leur habitude ouvertes le jeudi 22 décembre 2016 dans l'après-midi avec un goûter amélioré pour fêter la fin de l'année. Le foyer ar Stivell sera fermé du 23 décembre 2016 au 8 janvier 2017 inclus.

Téléthon à Saint-Derrien

Lors du Week-end du 2 et 3 décembre prochain se déroulera le 8^{ème} téléthon inter-associations réalisé sur la commune.

Le début du week-end du téléthon débutera par le **3^{ème} tournoi de foot en salle** organisé à la salle multisports le Vendredi 2 Décembre à partir de 19h00. Le nombre d'équipes étant limité, les équipes souhaitant s'inscrire dès à présent peuvent le faire auprès de Jean-Yves Postec au 02 98 68 08 56 ou de Michel Guillerm au 02 98 68 59 40.

Le Samedi 3 Décembre les activités débuteront dès 13h30 par **une marche solidaire** (inscription sur place 5 euros avec boisson et crêpe comprises).

A cela s'ajouteront des ventes de crêpes, de compositions d'art floral, de beurre de baratte, de livres, d'objets de décoration fabriqués par les enfants de l'école Saint-Yves, le tout fait par les bénévoles.

Cette année les vanniers de Plouzévéde seront également présents (fabrication de paniers en osier).
Au bar le « NATYKFE » se déroulera un tournoi de billard à compter de 14h00.

Le soir un repas préparé par les bénévoles sera servi avec au menu : potage, sauté de porc, pommes de terre et endives, far breton et café. Le tarif est de 12 euros pour les adultes et 6 euros pour les enfants (boissons comprises).

L'animation musicale de la soirée sera confiée à Gwenaëlle Le Grand qui avait déjà ravi le public l'an passé.

Le comité d'organisation invite les personnes désireuses de participer, d'apporter des lots, des fleurs à se mettre en relation avec Mado Cadiou ou Yvonne Le Bras ou Jeanne Masson s'il s'agit notamment de fleurs ou de lots. Si vous voulez aider contacter Eric Loaëc.

Inscriptions pour le repas :
Mado Cadiou au 02.98.68.55.31
Eric Loaëc au 02.98.24.81.90

Venez nombreux !



Programme de décembre du Natykfé

Samedi 3 décembre : tournoi de billard à partir de 14h pour le téléthon

Samedi 10 décembre : Anne-Sophie coiffeuse à domicile de 8h à 18h, prenez rendez-vous !

Dimanche 11 décembre : Le père-Noël sera présent de 10h à 12h

Samedi 17 décembre : Gwen viendra présenter ses bijoux en phymo de 14h à 17h

Horaires des fêtes : le 23/12 fermeture à 20h, le 24/12 fermeture à 20h, le 25/12 fermé, le 31/12 fermeture à 20h et le 01/01 réouverture à 4h30.

Livraison de pain frais toute la journée de la boulangerie Les 4 Saisons de Lanhouarneau.

Salon de la vente à domicile - Les tendances de Noël

Le salon de la vente à domicile vous présente leurs produits d'exception et vous parle de leurs métiers. Entrée gratuite à la salle Sklerijenn à Plouneventer le dimanche 11 décembre 2016 de 10h à 18h :

Décoration d'intérieur, bien être, produits d'entretien, lingerie et prêt à porter, bijoux, etc.

Association EPAL de Brest recrute des animateurs

L'association EPAL, basée à Brest, recrute des animateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours de vacances adaptées proposés à des adultes en situation de handicap. 25 séjours de 5 à 15 vacanciers (+ 2 à 5 accompagnateurs), pour 1 ou 2 semaines, du 21/12/16 au 02/01/17. Postes à pourvoir avec **ou sans BAF**. Conditions : motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés. Obligation de suivre une formation gratuite. Postulez en ligne sur www.epal.asso.fr (courrier + CV) ou par courrier à Association Epal, 10 rue Nicéphore Niepce BP40002 29801 Brest Cedex 09 – 09 98 41 84 09.

L'atelier à Pizza

L'atelier à Pizza est présent tous les mercredis de 17h à 21h au bourg ☎ 06.34.01.37.10



Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 Novembre 2016

Le quatre novembre deux mille seize, à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Dominique POT, Maire, à l'exception de Yann PINEAU et Ghislaine ABALLEA excusés.

Le secrétaire de séance est Eric LOAEC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2016.

1. Révision des statuts de la CCPL

Le Conseil Communautaire a procédé à une mise en conformité des statuts de la CCPL avec la loi NOTRE lors de sa séance du 27 septembre 2016. Une révision statutaire qui, comme la réglementation l'impose, doit être soumise à délibération des Communes membres. Elle concerne l'évolution des compétences des intercommunalités et impose dès le 1^{er} janvier 2017 des compétences obligatoires et optionnelles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité la révision des statuts de la CCPL sous réserve qu'elle défende l'intérêt des petites communes.

2. Achat terrain BOURHIS – Informations complémentaires à la délibération du 30/09/2016

Il est utile de compléter la délibération prise lors du dernier Conseil Municipal afin de mieux préciser les clauses de la transaction et de donner pouvoir au Maire de signer l'acte de vente auprès des notaires Arnaud Prigent et Hervé Ramond notaires à Landivisiau.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité les éléments complétant la délibération du 30/09/2016, et donne pouvoir au Maire de signer l'acte de vente.

NB : Les articles à faire paraître dans le bulletin municipal sont à déposer en mairie avant le 20 de chaque mois.

***Recevez le bulletin municipal chez vous par internet : www.saint-derrien.fr
Vous pouvez à tout moment vous inscrire en ligne pour le recevoir par mail***